



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

NOUVELLES DISPOSITIONS CANADIENNES SUR L'ÉCOBLANCHIMENT

Énergir s'expose à des sanctions de plusieurs millions de dollars pour écoblanchiment

Montréal, Québec, le 23 janvier 2025 - La coalition Sortons le gaz! considère que plusieurs prétentions d'Énergir constituent de l'écoblanchiment au sens de la *Loi sur la concurrence* du Canada. La coalition déposera donc bientôt une plainte au Bureau de la concurrence afin que le Bureau enquête, prenne des mesures appropriées contre Énergir et que des dédommagements soient offerts à ses clients. Les sanctions prévues peuvent maintenant atteindre 10 millions \$.

Énergir prétend sur son site Internet et dans ses publicités qu'elle peut alimenter les appareils de ses clients à 100 % en gaz naturel renouvelable (GNR). Ainsi, un message publicitaire (en date du 7 octobre 2024 et du 2 janvier 2025 dans l'édition électronique de [La Presse](#)) mentionne : « *Énergir va encore plus loin et s'engage, depuis avril 2024, à ce que tout nouveau raccordement à son réseau soit **alimenté par de l'énergie 100 % renouvelable*** ».

Or c'est impossible. Et voilà donc un cas patent d'écoblanchiment, car le gaz distribué à l'ensemble des clients transite par un seul et même système de pipelines et canalisations. Tous reçoivent donc le même gaz, composé actuellement à 98 % de gaz d'origine fossile et de seulement 2 % de GNR. À l'heure actuelle, il est donc opérationnellement impossible pour Énergir de distribuer ces deux types de gaz de façon distincte. En vertu des nouvelles dispositions de la *Loi sur la concurrence*, Énergir doit être en mesure d'étayer ses allégations.

Par ailleurs, Énergir centre l'essentiel de son marketing et de ses activités de relations publiques sur le GNR alors qu'elle distribue à 98 % de l'énergie fossile. Cela constitue également de l'écoblanchiment.

Plusieurs entreprises au Canada ont déjà réagi à la mise en place des nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment [en épurant leur site Internet](#), et en changeant leur message marketing. Énergir aurait dû faire de même.

« Énergir se comporte de manière téméraire et continue à diffuser des faussetés que même les autres distributeurs canadiens de gaz ont renoncé à mettre de l'avant. Elle trompe ses clients québécois et c'est inacceptable », selon Emmanuelle Rancourt,

coordonnatrice de la coalition Sortons le gaz! « Nous allons continuer de rassembler les preuves pour préparer la plainte formelle, en espérant que des mesures soient prises et que des dédommagements soient offerts à la clientèle », termine-t-elle.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Emmanuelle Rancourt, coordonnatrice de la coalition Sortons le gaz!
418-999-5121 | info@sortonslegaz.com

À propos de la coalition Sortons le gaz!

La coalition Sortons le gaz! réunit des organisations environnementales, syndicales et citoyennes qui se sont données pour but de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques dans le secteur du bâtiment tout en accélérant le passage de la totalité du parc immobilier du Québec à des sources d'énergie 100 % renouvelables. Elle s'emploie à faire connaître les vrais impacts du gaz dit « naturel » sur notre santé, notre environnement et nos finances, à promouvoir les avantages de le remplacer ainsi qu'à faire connaître les façons d'y arriver. Pour ce faire, la coalition informe la population ainsi que les acteurs et actrices de tous les paliers décisionnels.

Membres de la coalition : Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), Écohabitation, Équiterre, Fondation David Suzuki, Environnement vert plus, Fondation Coule pas chez nous, Greenpeace, Imagine Lachine-Est, Nature Québec, Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ), Sortons la Caisse du carbone, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), For Our Kids, Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC) et Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique (TJC).

Pour en apprendre davantage sur la coalition : sortonslegaz.com

Annexes

Octobre 2024

10:11 Mer, 9 oct. LA PRESSE+ ACTUALITÉS

XTRA ÉNERGIR

La décarbonation d'Énergir qui a accéléré la cadence et transformé son modèle d'affaires au cours des dernières années. Son objectif ? Jouer un rôle clé dans la transition énergétique du Québec. L'entreprise s'engage ainsi désormais à diminuer considérablement les volumes de gaz naturel traditionnel qu'elle distribue et à remplacer progressivement les volumes restants par des énergies renouvelables. De cette manière, elle conserve une part de gaz naturel là où il a de la valeur, par exemple pour une gestion efficace des périodes de pointe grâce à la biénergie.

Vouée plus que jamais à la réduction des émissions de GES du Québec et à la décarbonation des bâtiments, Énergir va encore plus loin et s'engage, depuis avril 2024, à ce que tout nouveau raccordement à son réseau soit alimenté par de l'énergie 100 % renouvelable. Elle se concentre désormais là où son réseau peut apporter une valeur considérable sur les plans environnemental et économique.

¹ Les subventions sont offertes dans le cadre du programme EcoPerformance du gouvernement du Québec et du Programme d'encouragement à la décarbonation d'Énergir qui offre une subvention récompensant l'équivalent d'une année de GES évités grâce à la biénergie. Certaines conditions s'appliquent.

EN SAVOIR PLUS sur les solutions énergétiques d'Énergir

QUESTIONS XTRA?

Janvier 2025

LA PRESSE+ ACTUALITÉS INTERNATIONAL DIALOGUE CONTEXTE AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA SOCIÉTÉ GOURMAND VOYAGE

S'engager dans la transition énergétique du Québec

La biénergie n'est que l'une des solutions de décarbonation d'Énergir qui a accéléré la cadence et transformé son modèle d'affaires au cours des dernières années. Son objectif ? Jouer un rôle clé dans la transition énergétique du Québec. L'entreprise s'engage ainsi désormais à diminuer considérablement les volumes de gaz naturel traditionnel qu'elle distribue et à remplacer progressivement les volumes restants par des énergies renouvelables. De cette manière, elle conserve une part de gaz naturel là où il a de la valeur, par exemple pour une gestion efficace des périodes de pointe grâce à la biénergie.

Vouée plus que jamais à la réduction des émissions de GES du Québec et à la décarbonation des bâtiments, Énergir va encore plus loin et s'engage, depuis avril 2024, à ce que tout nouveau raccordement à son réseau soit alimenté par de l'énergie 100 % renouvelable. Elle se concentre désormais là où son réseau peut apporter une valeur considérable sur les plans environnemental et économique.